
AUDIT DE LA COUR DES COMPTES :
LE GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE REOND DE MANIERE
PROACTIVE ET S'ENGAGE A METTRE EN ŒUVRE DES AMELIORATIONS
SIGNIFICATIVES

Contact presse : Nadine BERGOZ Cheffe de Cabinet et de la Communication,
Mobile : 0696.16.57.70 / E-mail : n.bergoz@martinique.port.fr

Suite à l'audit mené par la Cour des Comptes sur la période 2013-2022, le Grand Port Maritime de la Martinique (GPMLM) a fait l'objet de huit recommandations, auxquelles il a répondu avec des arguments solides et une volonté de progression. Les conclusions majeures de ce rapport soulignent les points suivants :

- **L'efficacité de la gouvernance** : La Cour des Comptes a salué l'efficacité des instances de gouvernance du GPMLM dans la consolidation de la nouvelle structure et la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse.
- **Des résultats nets positifs** : Malgré les défis rencontrés, les résultats nets positifs sont associés à un effort de modernisation et d'investissement dans divers secteurs d'activité.
- **Un engagement environnemental** : La mise en avant de l'engagement du GPMLM envers la prise en compte des impacts environnementaux, avec son projet ambitieux de "Port vert", a été soulignée.
- **Mais des défis persistent...** La Cour des Comptes a également identifié les défis persistants liés aux relations sociales et à la gestion des charges de personnel, soulignant la nécessité pour le Port de maintenir sa rentabilité et sa compétitivité.

De plus, le rapport souligne la nécessité d'un nouvel élan pour garantir la pérennité du GPMLM, notamment en accélérant la transition énergétique, en reconfigurant ses activités et en renforçant sa coopération régionale. Cependant, les résultats de 2023 vont clairement dans ce sens. Notamment, le rapport entre le résultat net et le chiffre d'affaires a progressé de manière significative, passant de 14,5% en 2022 à 25,2% en 2023.

Le Port s'engage ainsi à renforcer ses dispositifs de contrôle interne, à moderniser ses processus de commande publique et à accorder une attention particulière à la sûreté et à la sécurité.

Le Conseil de Surveillance qui s'est tenu récemment (12 mars 2024) marque une étape cruciale dans la trajectoire du GPMLM, mettant en lumière à la fois ses réalisations passées et ses ambitions futures.

Jean-Rémy VILLAGEOIS
Président du Directoire
Grand Port Maritime de la Martinique